

Décision

Générale

colonial

Décision n° 483 Décisions concernant les Services d'Etat.

n° 483

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 456 du 24 avril 1961 accordant un congé administratif à M. Bouissou (Henri), adjoint technique de 5° classe du Corps Autonome des Travaux Publics est et demeure abrogée. Un congé administratif de huit mois à passer à Montauban (Tarn-et-Garonne), 5, rue Paul-Langevin, est accordé à M. Bouissou (Henri), adjoint technique de 5° classe du Corps Autonome des Travaux Publics (indice 252, groupe II) qui aura accompli le 2 juin 1961 un séjour administratif de 2 ans 7 mois 4 jours dans le Territoire. M. Bouissou (Henri), qui sera accompagné de sa fille âgée de 3 ans quittera Djibouti par voie aérienne en principe le 2 juin 1961. (Avion spécial de l'Enseignement.) La dépense est-imputable sur le Budget Local.